

## SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

**Docteur Guy TURPIN**  
Chef de Service

**Madame Agnès DUBOIS**  
FF Cadre Supérieur de Santé

**Madame Soline PONSART**  
Cadre de Santé

**Madame Gisèle Maria  
DOS SANTOS SOUSA**  
Kinésithérapeute

**Madame Adeline FRADET**  
Diététicienne

**Madame Elisa PONTLEVY**  
Assistante Sociale

**Madame Anne BERGEAULT**  
Secrétaire Médicale

~~~~~  
**Autres professionnels présents dans l'établissement :**

**Madame Noémie PADRITGE**  
Psychologue

**Madame Charlotte BODINEAU**  
Educateur APA

**Madame Mélanie MOREAU**  
Ergothérapeute



Parcours de santé



# SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

## CENTRE HOSPITALIER LOCAL DE CHATILLON SUR INDRE

**Monsieur Serge BARRAT**  
Directeur de l'établissement

## SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

13, avenue de Verdun  
36700 CHATILLON SUR INDRE  
Standard : 02.54.02.33.33  
Mail : hopital@ch-chatillon.fr

### Service :

- Cadre de santé : 02.54.02.31.82
- Secrétaire médicale : 02.54.02.30.55
- Bureau infirmier : 02.54.02.30.58
- Télécopie : 02.54.02.30.56



# Présentation du service des Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)

Le service comprend 35 lits.

Vous êtes hospitalisé et vous nécessitez une convalescence en SSR.

**Modalités d'admission:** Votre demande d'admission sera saisie dans **Via Trajectoire\*** par le service d'hospitalisation.

Celle-ci sera étudiée par le cadre de santé du service et la secrétaire médicale et validée par le médecin chef du SSR.

L'admission en SSR est prononcée pour une durée de 20 jours, renouvelable sur décision médicale.

Dès l'admission du patient, sa sortie du service est abordée avec lui et ses proches.

En dehors du suivi médical et des soins courants prodigués par les infirmières et les aides soignantes 24h/24, le service propose :

- des soins de kinésithérapie ,
- un accompagnement nutritionnel par une diététicienne,
- un accompagnement pour les patients en fin de vie avec la possibilité d'intervention de l'Equipe d'Appui Départementale en Soins Palliatifs,
- un accompagnement social : une assistante sociale organise le retour à domicile avec le patient et/ou son entourage mais également les aide dans leurs démarches de placement en institution.

Sur prescription médicale, la psychologue et l'ergothérapeute de l'établissement peuvent intervenir.

**Dans l'établissement**, plusieurs possibilités de prises en charges en amont du SSR sont envisageables: USLD, EHPAD, Unité Alzheimer, SSIAD avec le retour à domicile ou HAD.



Chambres



Salle de bain ou cabinet de toilette privatif

Salle de bain du service



Salle à manger



Salle de kinésithérapie



Salle d'ergothérapie

\*(Logiciel de demande d'admission)